

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**Arrêté du 28 octobre 2008 portant attribution  
du diplôme d'ingénieur des travaux publics de l'Etat**

NOR : DEVK0826414A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,  
Vu le décret n° 2006-1545 du 7 décembre 2006 relatif à l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat ;  
Vu les statuts de l'établissement approuvés le 5 mars 2007 ;  
Vu le règlement de scolarité arrêté le 7 décembre 2007 par le conseil d'administration ;  
Vu le procès-verbal de la réunion du 11 juillet 2008 du jury de sanction des études de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat ;  
Sur la proposition du directeur de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat,  
Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Le diplôme d'ingénieur de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat est décerné aux élèves désignés ci-après, sortis en 2008 de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat :

Akdah Abaunidal ;  
Aliane Linda ;  
Anckiere Marie ;  
Apicella Muriel ;  
Assemat Maëwa ;  
Auriat Fabien ;  
Bakhtiari Quentin ;  
Balazard Hélène ;  
Bannwarth Nicolas ;  
Bassan Balé Jacques ;  
Ben Ameur Noura ;  
Berger Julien ;  
Berthoz Nicolas ;  
Borderon Julien ;  
Boucher Christophe ;  
Branger Pierre ;  
Bugaud Rémi ;  
Cadot Romain ;  
Capcarrere Timothée ;  
Cardon Philippe ;  
Ceyte Isabelle ;  
Champeymond Julien ;  
Chatelus Thibault ;  
Chaumontet Romain ;  
Chazel Aurélien ;  
Chicoteau Camille ;  
Choren Thomas ;  
Clerc Emmanuelle ;  
Colas Caroline ;  
Collongues Manuel ;  
Combey Olivier ;  
Cornen Bruno ;  
Coudesfeytes Jean-Marc ;  
Courbe Damien ;  
Cribellier Marie-Pierre ;  
Crozier Denis ;  
Dequeker Chloé ;  
Diribarne Julien ;

Donne Bruno ;  
Dubreux Simon ;  
Duflo Stacha ;  
Dufour Nathalie ;  
Emmanuel Isabelle ;  
Esposito Marie-Christine ;  
Fargeix Médéric ;  
Flohart Laetitia ;  
Forgar Arnaud ;  
Fossorier Laure ;  
Fournier Bidoz Laurent ;  
Gallois Céline ;  
Garde Coline ;  
Gascuel Martin ;  
Gasset Rémy ;  
Gastaud Clément ;  
Gaucher Stéphanie ;  
Gazeau Philippe ;  
Gboho Henri ;  
Gerolin Aurélie ;  
Gerthoffert Jonathan ;  
Geslin Guillaume ;  
Ginoux Marc-Stéphane ;  
Girin Fanny ;  
Godard Clémence ;  
Gourlaouen Audrey ;  
Grangeon Damien ;  
Grillat Frédéric ;  
Guesset Alexandra ;  
Hadj-Bouziane Safi ;  
Harnois Clémentine ;  
Herman Antoine ;  
Herve Aurélie ;  
Hesse Anne-Sophie ;  
Hollinger Sylvie ;  
Hosanee Joann ;  
Huertas Jean-Philippe ;  
Jacquel Anaïs ;  
Jolles Simon ;  
Joseph Cédric ;  
Jouny Marine ;  
Juin David ;  
Kargol Adrien ;  
Kemel Emmanuel ;  
Kesy Matthieu ;  
La Rosa Céline ;  
Labiche Valérie ;  
Laïmouche Belkacem ;  
Lamblin Rémi ;  
Laurenty Yannick ;  
Lavielle Jean-Pascal ;  
Le Gall Célia ;  
Lefevre Jérôme ;  
Luquedey Anaïs ;  
Maherault Antoine ;  
Marchese Louise ;  
Mazoyer Florence ;  
Montet Rodolphe ;  
Morel Julien ;  
Nahal Elhame ;  
Nedelec Michel ;  
Nguyen Tung Lam ;

Noel Alice ;  
Ogno Charlotte ;  
Ouahsine Samy ;  
Ouedraogo Kâ ;  
Josseline Sonia ;  
Pacitti Arnaud ;  
Peri Jean-Philippe ;  
Perret Guillaume ;  
Perrin Pierre ;  
Philippe Manuel ;  
Pierron David ;  
Pignal Sonia ;  
Pilatre-Jacquin Marc ;  
Pitre Laure ;  
Plantier Thomas ;  
Plateau Jean ;  
Pouget Elisabeth ;  
Prevot Guirec ;  
Procacci Mathieu ;  
Protière Cyrille ;  
Rambaud Albane ;  
Renard Isabelle ;  
Renier Pierre ;  
Ricard Arnaud ;  
Rouchon Emmanuelle ;  
Rouzaire William ;  
Rovarey Romain ;  
Sadone Raphaëlle ;  
Sagnet Delphine ;  
Saurin Emmanuel ;  
Savary Michaël ;  
Schlegel Jean-Christophe ;  
Seng Jean ;  
Serrano Elvyre ;  
Sidibe Mikailou ;  
Speisser Vincent ;  
Taibi Amine ;  
Tapsoba Nouffou ;  
Telpic Yvan ;  
Thurat Paul-Emmanuel ;  
Touati Anastasia ;  
Valdenaire Vivien ;  
Valdeyron Gilles ;  
Verdier Laurent ;  
Vignon Emilie ;  
Willmann Christophe ;  
Yague Tyoro.

#### Article 2

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat confère de plein droit la délivrance du grade de master.

#### Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à La Défense, le 28 octobre 2008.

Pour le ministre et par  
délégation :  
*La chargée du service du pilotage  
et de l'évolution des services,*

